



## Mariage entre une française et un sans papier

Par **souaade**, le 10/11/2007 à 22:22

bonjour, je suis de nationalité française et née en france, je vis avec un sans papier depuis fin 2004, nous souhaitons nous marié mais aucune mairie n'accepte de nous marier ?est ce normal? on dit que la france est un pays d'égalité, de liberté et de fraternité, alors que j'ai pas le droit de me marier avec qui je le souhaite dans mon pays c'est vraiment malheureux. vue les circonstances, mon ami est aller en espagne, il veut que nous allions vivre la bas, pensez vous qu'on nous mariera au consulat de france en espagne ??

Par **BELISSIMA**, le 10/11/2007 à 23:17

Adresse toi à la ligue des droits de l'homme de toulon, appel les et ils vont te donner la marche à suivre, j'ai eut le même problème ke toi et il m'ont aider, consulte aussi un avocat qui s'occupe des droits des étrangers, fait attention à toi car çé pas facile moralement ! mais courage tu y arriveras ! il fo te battre

Par **Emmanuelle CERF**, le 16/11/2007 à 23:09

Madame,

Sachez que la mairie a l'obligation d'accepter votre dossier, sous réserve que votre futur conjoint prouve son identité.

Ce que vous rapportez est toutefois assez répandu.

A la demande de plusieurs de mes clients, j'ai entrepris des démarches qui ont convaincu les services municipaux d'accepter les dossiers.

C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.  
Nous trouverons alors une solution qui vous conviendra.  
Cordialement.

Emmanuelle CERF  
Avocat au Barreau de Paris  
62 rue de Caumartin - 75009 Paris  
Tel. 01 46 08 41 93  
Mob. 06 16 68 32 70  
www.avocat-cerf.com

Par **brima**, le **02/12/2008** à **00:51**

jai jamais vu de mairie qui refusent de marier des sans papiers en france ,il fon trainer etc...mais jamais un refus gategorique ils son pas fou cest la loi

Par **BELISSIMA**, le **02/12/2008** à **13:03**

Bonjour Brima ,  
je ne sais pas ou tu habite kel ville, ni kel département , mais mon mari et moi même avons eut le problème ! il refuse de te marier tant que le prefet n'a pas donné son accord puisqu'il envoie le dossier soit au prefet ou au procureur, après il y a une enquête de gendarmerie et c'est à ce moment là qu'il prenne la personne en situation irrégulière ! Je pense que tu ne sais pas tout ce ki se passe en france au niveau des sans papiers ! je connais même des personnes qui n'ont pas eut de difficultés pour se marié et pourtant il est toujours sans titre de sejour et pourtant marié avec une française depuis plus d'un an et père d'un bébé de 6 mois ! d'autre qui se font attraper le jour de leur mariage à la mairie ...!!!!

a bientôt  
Bellisima

Par **brima**, le **02/12/2008** à **13:24**

bonjour belisima ,je te souhaite bcp de courage ;si certains maire font ca sache que ca dois etre illgal parceque meme les criminel qui sont emprisone a péprpét se marient ; pour avoir les papier la je suis daccors avec toi ,se marier ne veut pas dire forcement que la prefecture va se marier ;dhabitude si la mairie soupconne un mariage blanc ,elle averti le procureur(et pas le prefet) ensuite a 90 pour cent le procureur ordonne le mariage mais ouvrent une enquete ensuite apres le mariage ya la police qui peut ferrifier si les deux conjoint habitent bien ensemble etc...il faut savoir que se marier cest un droit avoir les papiers ils sont obliger de vs en donner .  
en ce qui concerne pour ceux qui ont dens enfants francais ils sont pas expulsable mas la encors attention ca veu pas dire regularisable de suite ,voila jsp que jai pu taider sur quelques

choses

Par **BELISSIMA**, le **02/12/2008** à **22:31**

bonsoir ,

tu as l'air de savoir tout et rien ! mais sache que l'on a eut le probleme avant notre mariage que la mairie ns a dit vu que mon futur époux était en situation irrégulière , il ne l'ont pas dit directement , il y allait avoir une enquête de gendarmerie et là quand on c'est présenté à la gendarmerie il l'ont mis en garde à vue 48h car il était en situation irrégulière mais heureusement on avait un avocat et il ns a aidé à sortir de cette galère ! il est resté 1 semaine au centre de rétention et on est passé au tribunal administratif pour arrêter l'arrêter d'expulsion à son encontre tout ça pour ns empêcher de ns marié et ns avons aussi eut controle et enquête de voisinage pour voir si ça n'était pas un mariage blanc , tout ça est fait pour découragé les mariages mixtes ! as tu vécu pareil situation pour parler de ses choses ? moi si et mon mari aussi ! tu crois que c'est simple que tu te marie et hop tu as ton titre de séjour ? beaucoup de gens sont marié et les mairies aussi bien que les prefectures ne respecte pas les lois, la prefecture nous avait dit k'il fallait k'il retourne dans son pays pour avoir son visa long séjour ! et bien c'est faux !!!!! et pourtant il ns l'ont dit ! et pour l'histoire de la personne que je connais qui c'est marié en même temps que nous, il n'a tjrs pas ses papiers et pourtant il est marié avec une française et père d'un enfant avec une française ! tu parle d'une vie, il n'est peu être pas expulsable mais il vit tjrs en situation irrégulière et sans papier !

voilà.....  
bellissima

Par **brima**, le **05/12/2008** à **12:51**

salu bellissima cest pas que je parle de tout et de rien ,ce que je crois que tu as pas bien lu mon message.comme j'ai di sur mon message precedent faire un mariage ne donne pas droit a avoir les papiers et moi aussi j'ai vu des sans papiers marier depuis 3ans et qui ont meme pas un recipicé ; je te parle du droit de se marier cest tout;

Par **bilop**, le **05/12/2008** à **16:35**

je pense d'apres ce qu'aa dit bellissima ,la gendarmerie ,le centre de retention ...et que son ami est relaché et qu'ils sont assister d'un avocat ...etc  
que rien ne peut lui arriver de pire parceque si ils voulaient il l'auraient expulsé  
changez de departement

Par **CEJEE**, le **09/12/2008** à **19:22**

Bonsoir,

Je suis française, et mon mari est marocain. Nous avons eu le même problème avec la mairie de Chatenay Malabry, le maire voulait pas nous marier il devait sois disant attendre la réponse du préfet.

Nous avons attendu quelques mois ensuite nous avons décidé d'une date fixe et nous leur avons fait comprendre que nous étions déterminés à nous marier, d'autant plus que nous avons eu quelques temps avant une convocation au commissariat de police pour enquêter sur notre communauté de vie. Je vous souhaite bon courage mais un conseil ne fuyez pas la France ça ne sert à rien et surtout ne baissez pas les bras

Par **brima**, le **09/12/2008** à **19:29**

il ont convoquer votre ami avant meme le mariage ou pares? d'habitude ils font ca apres le mariage ,avant de renouveler un titre de sejour sil ya na

Par **mumuangel**, le **18/05/2013** à **12:19**

Je vit avec un tunisien sans papiers, nous devons nous marier le 8 juin 2013, tout était ok pour la mairie, on nous a rien demandé ...Jusqu'à hier , par tel pour nous dire qu'il n y avait pas son visa et comme il était sans papier,un rdv était fixé avec le maire vendredi et qu'il fallait une attestation de la sous pref pour dire qu'il avait fait une démarche pour son dossier de carte de séjour. Nous ne savons pas quoi faire car nous avons peur d un refus ou d une expulsion (mon futur mari a un casier vierge ) mais quand même, nous avons decider de partir en tunisie apres le mariage pour un visa de retour en france et revenir ensuite en france pour reprendre notre vie. Que fait on ? pouvez vous nous aider ??? Merci bcp

Par **ben71**, le **11/01/2014** à **22:54**

oui en Espagne tu px te marié au Pays Basque a Saint Sébastien, ou Zarragoze, bonne chance a vs deux

Par **aguesseau**, le **12/01/2014** à **10:33**

ben71,  
depuis 8 mois j'espère que Mumuangel a réglé son problème.

Par **tixferfer**, le **07/07/2014** à **13:57**

Bonjour , j'ai déposé un dossier avec ma future femme française à la mairie afin de nous marier , mon visa fini le 23 prochain , nous sommes passés par l'audition , et le procureur nous a informés d'une enquête de la gendarmerie et que le mariage et en surcils , on a peur d'être séparés , ma femme est enceinte , devons nous avoir peur ? Si oui de quoi ? Merci infiniment de nous répondre .

Par **yakobi**, le **15/08/2014 à 21:38**

je me suis mariée avec un sans papier qui m'a caché qu'il était rentré en France sans visa je l'ai appris par son entourage je n'ai rien fait je l'aimais il est donc parti pour avoir son visa au bout de 3 mois de notre mariage seule il donc eu son visa qui lui a permis de travailler en CDI en suite son comportement a changé je l'ai surpris sur un site de rencontre pour se justifier il m'a répondu oh je m'amuse un jour en rentrant chez moi j'ai reçu un SMS désolé ma chérie je t'ai fais cocu encore une fois il m'a dit oui on m'a volé mon portable je ne comprend pas aider moi que dois je faire

Par **nini33800**, le **11/09/2014 à 15:56**

Bonjour, je suis en couple avec un marocain malheureusement il est en situation irrégulière depuis plusieurs mois, nous voulons nous marier mais nous voudrions savoir comment se déroule les choses...

help ..

Par **amajuris**, le **11/09/2014 à 20:32**

bjr,  
vous pouvez vous marier même si votre ami est en situation irrégulière.  
mais il est possible que le maire fasse une demande d'enquête au procureur pour vérifier si le mariage n'a pas pour unique but l'obtention de titre de séjour pour votre ami.  
cdt

Par **nini33800**, le **12/09/2014 à 10:08**

D'accord mais par exemple on va à la mairie on fournit les papiers nécessaires, on donne une date et après c'est là qu'il y aura une enquête sur nous deux? et c'est le procureur qui va décider si on peut ou pas se marier ? Et il va se renseigner sur quoi ?

Non le mariage n'est pas pour qu'il obtienne ces papiers, on s'aime et on veut se prouver notre amour en construisant une famille mais tout ça commence par le mariage, et moi je le suivrai n'importe où je l'aime et c'est avec lui que je veux passer ma vie.

Par **nini33800**, le **12/09/2014** à **10:09**

merci beaucoup de m'aider...

Par **Sebas711**, le **02/04/2015** à **02:50**

bonjour à tous!

je suis en couple avec une personne en situation irrégulière depuis 5 mois et on a demandé à la préfecture avant la fin de son visa touristique de le renouveler en vu de mariage,mais on nous a dit qu'on ne peut pas le faire sauf pour les raisons de maladies entraînant une opération.Et,on a continué de vivre ensemble et on ne sait pas comment faire pour pouvoir nous marier car,la mairie ne nous donne pas l'autorisation de se marier.Que nous conseillerez vous svp?

Ou est ce qu'on peut trouver une mairie qui accepte notre situation?et est ce qu'elle peut travailler avec cette condition?

merci beaucoup pour votre reponse

Par **aguesseau**, le **02/04/2015** à **15:15**

bjr,

il est possible de se marier même avec un étranger en situation irrégulière.

mais si le maire pense que le mariage est dans le but de permettre l'obtention d'un titre de séjour à un étranger en situation irrégulière sans intention matrimoniale (mariage blanc ou gris), il transmet le dossier au procureur de la république pour une enquête afin de vérifier l'intention réelle des futurs époux, en particulier s'il existe une grande différence d'âge en eux.  
cdt

Par **Sebas711**, le **02/04/2015** à **22:36**

bonsoir!

merci beaucoup pour vos réponses,ça me rassure.Moi et ma partenaire,on a 6 ans de différence d'age,j'ai 39 et elle a 33 ans.J'ai encore des questions s-il vous plait,est ce qu'on a l'intérêt d'engager un avocat pour se marier et pour avoir le titre de séjour après ou bien nous pouvons tout faire par nous même?si c'est possible,pourriez vous me donner quelques mairies qui acceptent?

merci beaucoup

Par **Sebas711**, le **02/04/2015** à **22:43**

PS:elle est entrée régulièrement en France.

merci

Par **Sebas711**, le **03/04/2015** à **15:57**

nous sommes sur Saone et Loire,j ai fais une erreur,e m'excuse